

DIRECTIONS FOR USE:

Use Brigand SB for the control of Norway rats, Roof rats and House mice indoors and outdoors within 15 metres of buildings (residential, commercial, industrial, agricultural, public buildings and port or terminal buildings). Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g., nailed down) to the fence or the ground. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

USE LIMITATIONS:

Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach the bait.

Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations. Bait stations (tier 1) used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristic, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

AREAS OF USE:

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

- For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed.

- For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service).

SELECTION OF TREATMENT AREAS: Determine areas where Norway and/or roof rats and/or house mice will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along walls, by gnawed openings, beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where signs of rats and mice have been seen. Remove as much alternative food as possible. Maintain a steady supply of fresh bait. Protect bait from rain and snow. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

APPLICATION DIRECTIONS: Each bag of Brigand SB contains approximately 10 grams of bait. Eliminate as much of the naturally occurring food as possible within the treatment area.

NORWAY AND ROOF RATS: Apply 8 to 42 bait bags per placement for controlling Norway and Roof rats. Space placements 5 to 10 m apart. Use higher rate in areas with signs of high rat activity. Maintain a constant supply of fresh bait for 10 days or until signs of rat activity cease.

HOUSE MICE: Apply 1 to 2 bait bag(s) per placement for controlling house mice. Space placements 2 to 4 m apart at locations with signs of house mouse activity. Two bags may be needed at points of very high mouse activity. Maintain a constant supply of fresh bait for 15 days or until signs of house mouse activity cease.

Follow-up: Replace contaminated or spoiled bait immediately. Wearing chemical-resistant gloves, collect and properly dispose of dead animals and leftover bait and bait bags, as well as any bait that has become accessible to non-target animals. To discourage re-infestation, eliminate sources of rodent food, water, and harborage as much as possible. If re-infestation does occur, repeat treatment. For continuous sources of infestation, set up permanent bait stations and replenish them as needed.

COMMERCIAL

BRIGAND SB

SOFT BAIT RODENTICIDE

Kills Norway and Roof Rats and House Mice with a single feeding
Kills Warfarin-Resistant Norway Rats



Paste

ACTIVE INGREDIENT: BROMADIOLONE 0.005%
Contains denatonium benzoate at 0.001%
REGISTRATION No. 33117 Pest Control Products Act

NET CONTENTS: 7 KG

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

WARNING



POISON

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
READ THE LABEL BEFORE USING
WARNING, CONTAINS THE ALLERGEN WHEAT



International

PelGar International Ltd.,

Unit 13 Newman Lane, Alton, Hampshire, GU34 2QR. UK.

Tel: 610-849-1723 Or write to us: canada@pelgar-usa.com

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Do not open pre-measured place packs. Chemical resistant gloves must be worn when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse.
KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams and ponds.

FIRST AID INSTRUCTIONS:

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If pet or livestock poisoning suspected, immediately contact a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Vitamin K1 in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case, measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.), will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

STORAGE AND DISPOSAL:

Store in a cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

RODENT DISPOSAL:

To protect pets and non-target wildlife, carefully dispose of animals killed by this bait. Wrap poisoned carcasses securely with paper. Dispose of them by: placing in a closed container and taking them to a provincial or municipal landfill site OR burying deep enough to prevent scavengers from reaching them.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Canadian Agent:

Brent McLennan
69 Evergreen Close SW
Calgary, AB T2Y 2X8.



COMMERCIAL

BRIGAND SB

RODENTICIDE APPÂT MOU

Tue les surmulots, les rats noirs et les souris communes en un seul traitement
Tue les surmulots résistants à la warfarine



Pâte

PRINCIPIE ACTIF: BROMADIOLONE 0.005%
Contient du benzoate de dénatonium à raison de 0.001%
N° D'Homologation 33117...Loi Sur Les Produits Antiparasitaires

CONTENU NET: 7 KG

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS
AVERTISSEMENT LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ



POISON



International

PelGar International Ltd.,

Unit 13 Newman Lane, Alton, Hampshire, GU34 2QR, Royaume-Uni.

Tel: 610-849-1723 Ou écrire à: canada@pelgar-usa.com

Www.pelgar.com
Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Porter des gants résistants aux produits chimiques pour recueillir et éliminer correctement les carcasses des animaux et les restes des appâts et des sachets d'appât ainsi que les appâts qui sont devenus accessibles aux animaux non ciblés. Pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets des produits pré-mesurés. Porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: La vitamine K1, par injection intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Entreposage du pesticide : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'enterrant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent pas l'atteindre.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit pesticide doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Représentant au Canada:

Brent McLennan
69 Evergreen Close SW
Calgary, AB T2Y 2X8



MODE D'EMPLOI: Utiliser Brigand SB pour le contrôle des surmulots (rats d'égoût), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur, dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (résidentiels, commerciaux, industriels, agricoles, publics, portuaires ou de terminaux).

Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués). Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION: L'appât DOIT être placé soit dans un point d'appât inviolable dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : (1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; (2) son entrée doit être conçue de façon que les enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; (4) Son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas); et (5) il doit afficher le nom du produit, la garantie, le numéro d'homologation, la mention « AVERTISSEMENT - POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : (1) être résistant à la destruction par des espèces non ciblées ; et (2) son entrée doit être conçue de façon que les animaux des espèces non ciblées ne puissent pas atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et en surface DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroits accessibles par les enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour les points d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

EMPLACEMENTS D'UTILISATION: Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments. Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

SÉLECTION DES ZONES DE TRAITEMENT: Déterminer les lieux où les surmulots et/ou les rats noirs et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Établir des points d'appâts permanents et les réapprovisionner au besoin. Garder les appâts hors de la pluie et la neige. Remplacer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

APPLICATION: Chaque sachet de Brigand SB contient environ 10 grammes d'appât. Éliminer le plus possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement.

SURMULOTS ET RATS NOIRS: placer de 8 à 42 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des surmulots et des rats noirs. Espacer les points d'appât des intervalles de 5 à 10 mètres. Utiliser des quantités supérieures aux endroits présentant des signes d'activité importante. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

SOURIS COMMUNES: placer 1 à 2 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des souris communes. Espacer les points d'appât des intervalles de 2 à 4 mètres aux endroits présentant des signes d'activité de souris. Deux sachets d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

"Outer pail label"

2018-1517

2018-05-30

ÉTIQUETTE PRINCIPALE

Brigand SB

[Note, possible secondary marketing statement:] **Rodenticide Appât mou**

Pâte

Tue les surmulots, les rats noirs et les souris communes or
Tue les surmulots, les rats noirs et les souris communes en un
seul traitement
Tue les surmulots résistants à la warfarine

COMMERCIAL

PRINCIPIE ACTIF : Bromadiolone :.....0,005 %

N° D'HOMOLOGATION 33117..... LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT EMPLOI
AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ

AVERTISSEMENT



POISON

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.

PelGar International Ltd.
Unit 13 Newman Lane
Alton, Hampshire
GU34 2QR, Royaume-Uni

Représentant au Canada : Brent McLennan
69 Evergreen Close SW
Calgary, AB T2Y 2X8
610-849-1723
Ou écrire à : canada@pelgar-usa.com

CONTENU NET : de 3,6 à 10 kg

Pour détails supplémentaires sur la sécurité, voir verso

MODE D'EMPLOI :

Utiliser Brigand SB pour le contrôle des surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur, dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (résidentiels, commerciaux, industriels, agricoles, publics, portuaires ou de terminaux).

Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués).

Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

Restrictions d'utilisation :

L'appât DOIT être placé soit dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou espèces sauvages non ciblées.

NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : (1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; (2) son entrée doit être conçue de façon que les enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; (4)

Son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas); et (5) il doit afficher le nom du produit, la garantie, le numéro d'homologation, la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : (1) être résistant à la destruction par des espèces non ciblées ; et (2) son entrée doit être conçue de façon que les animaux des espèces non ciblées ne puissent pas atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et en surface DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroits accessibles par les enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour les points d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

Emplacements d'utilisation :

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

- Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire: Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert.
- Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

Sélection des zones de traitement : Déterminer les lieux où les surmulots et/ou les rats noirs et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Établir des points d'appâts permanents et les réapprovisionner au besoin. Garder les appâts hors de la pluie et la neige. Remplacer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

APPLICATION :

Chaque sachet de **Brigand SB** contient environ 10 grammes d'appât. Éliminer le plus possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement.

SURMULOTS ET RATS NOIRS : placer de 8 à 42 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des surmulots et des rats noirs. Espacer les points d'appât des intervalles de 5 à 10 mètres. Utiliser des quantités supérieures aux endroits présentant des signes d'activité importante. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

SOURIS COMMUNES : placer 1 à 2 sachets d'appât par point d'appât pour le contrôle des souris communes. Espacer les points d'appât des intervalles de 2 à 4 mètres aux endroits présentant des signes d'activité de souris. Deux sachets d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. . Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

Suivi : remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Porter des gants résistants aux produits chimiques pour recueillir et éliminer correctement les carcasses des animaux et les restes des appâts et des sachets d'appât ainsi que les appâts qui sont devenus accessibles aux animaux non ciblés. Pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. S'il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les sachets des produits pré-mesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

La vitamine K1, par injection intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposage du pesticide : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suivre les directives provinciales concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. Se débarrasser du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant

ÉLIMINATION DES RONGEURS :

Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'emportant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent pas l'atteindre.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit pesticide doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

“Pouch Label”

**Brigand SB
COMMERCIAL**

N° D'HOMOLOGATION LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPIE ACTIF : BROMADIOLONE0,005 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE BLÉ

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS



AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE DE L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR AVANT EMPLOI

PelGar International Ltd.
Unit 13 Newman Lane
Alton, Hampshire
GU34 2QR, Royaume-Uni

Représentant au Canada : Brent McLennan
69 Evergreen Close SW
Calgary, AB T2Y 2X8
610-849-1723

Interdit à la revente

"Bait Bag (Sachet) Label"

BRIGAND SB
PRINCIPIE ACTIF : Bromadiolone...0,005 % Avertissement, contient l'allergène blé
AVERTISSEMENT POISON  GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS Voir emballage extérieur pour le mode d'emploi complet et les mises en garde
Poids net : 10 grammes
N° D'HOMOLOGATION ...33117. LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES